

Communauté de communes du Pays Bellegardien

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine

Par arrêté n°20-AP003 du 8 juin 2020, le président de la communauté de communes du Pays Bellegardien (CCPB) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du PLU de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine.

A cet effet, le Président du tribunal administratif a désigné madame Véronique PACAUD en qualité de commissaire-enquêtrice.

L'enquête publique se déroulera au siège de la CCPB ainsi qu'en mairie centrale de Valserhône du **26 juin 2020 9h00** au **27 juillet 2020 12h00** aux jours et heures habituels d'ouverture.

Durant l'enquête, le dossier d'enquête publique peut être consulté au siège de la CCPB et en mairie centrale de Valserhône aux jours et heures habituels d'ouverture et sur les sites internet suivants : <http://www.ccpb01.fr> et/ou <http://www.valserhone.fr>

Pendant la durée de l'enquête, la commissaire-enquêtrice recevra, en personne, les observations du public, les jours et heures suivants :

- au siège de la CCPB - **35 rue de la Poste, Châtillon-en-Michaille – 01200 VALSERHÔNE** :
 - vendredi 26 juin 2020 de 15h00 à 17h00
- en mairie centrale de Valserhône - **34 rue de la République, Bellegarde-sur-Valserine – 01200 VALSERHÔNE** :
 - lundi 13 juillet 2020 de 17h00 à 19h00
 - lundi 27 juillet 2020 de 10h00 à 12h00

L'accueil du public dans le cadre de l'enquête publique se fera dans le strict respect des gestes et mesures barrières (distanciation physique, masques, gel hydro alcoolique, ...).

Durant l'enquête, les observations peuvent également être transmises par correspondance à la commissaire-enquêtrice **à son attention**, objet : **modification n°3 PLU Bellegarde-sur-Valserine**, à l'adresse du siège de la communauté de communes : CCPB – 35 rue de la Poste, Châtillon-en-Michaille – 01200 VALSERHÔNE. Le public peut également transmettre ses observations :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ce.modif3.plubellegarde@gmail.com
- par téléphone, durant les horaires de permanences, au numéro suivant : **0972276505**

Cet avis est affiché au siège de la CCPB ainsi qu'en mairie centrale de Valserhône et peut être consulté sur les sites internet de la CCPB et de la commune de Valserhône.

Au terme de l'enquête, la modification n°3 du PLU de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine sera approuvée par délibération du conseil communautaire.

Le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice seront tenus à la disposition du public au siège de la CCPB, en mairie centrale de Valserhône et en préfecture pendant une durée d'un an. Ils seront également mis en ligne sur les sites internet mentionnés ci-dessus.

Le Président,

Patrick PERREARD